

Frais de déplacement 2020

En lien avec l'organisation par l'Etablissement, en 2020, de manifestations telles que la *Semaine de REVue de projets recherche-gestion*, il est proposé d'autoriser la prise en charge des frais de déplacement, de repas et d'hébergement des intervenants.

Cette prise en charge s'effectuera dans la limite des frais réellement engagés par les intervenants, conformément au budget et aux plans financements des opérations concernées.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.